

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20-446-1934 06/01/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 janvier 1934

Numéro JO
n° 446 du 01/01/1934

Date du numéro
1 janvier 1934

TEXTE INTÉGRAL

M. Roussel (Marius), gestionnaire-comptable du magasin des travaux publics, a été chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de celles de régisseur comptable du service des travaux publics. Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de responsabilité réglementaire de 600 francs par an, prévue au budget. La passation de service, qui sera effectuée en présence du chef de service des travaux publics, donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal en quatre exemplaires, qui devra être revêtu de l'approbation du Gouverneur.